

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 MAI 2017

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20170502-DEL043-17-DE
Date de télétransmission : 09/05/2017
Date de réception préfecture : 09/05/2017

DELIBERATION N° DEL043-17

L'an deux mille dix-sept, le 2 mai à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, par courrier daté du 21 avril adressé le 26 avril 2017, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, G. GONZALEZ, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON, et MM. A. DUSSERRE, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, J. PAVAN, C.SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. BAH Rahim (Pouvoir à Habib EL GARES, en date du 28 mai 2017)
M. BERINGUIER Jean-Marie (Pouvoir à Daniel Finazzo, en date du 20 avril 2017)
M. BERTHOLLET Paul (Pouvoir à Gisèle GONZALEZ, en date du 25 avril 2017)
M^{me} GERACI Marianne (Pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS, en date du 2 mai 2017)
M^{me} LE CLOAREC Gisèle (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 25 avril 2017)
M. PERRIER Yves (Pouvoir à Jean-Paul GABBERO, en date du 28 avril 2017)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI
M. Yann BOUCLIER
M. Stéphane DUBOIS
M. Georges MORIN

M. Andy DUSSERRE a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Organisation d'une classe de découverte en 2017 : classe de CM2- École élémentaire René Cassin.

Rapporteur : Christine PICCA

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Deux classes de CM2 de l'école élémentaire René Cassin partent pour un séjour scolaire et pédagogique au parc du FUTUROSCOPE près de Poitiers, du mardi 20 au jeudi 22 juin 2017. Ce séjour est organisé par le FUTUROSCOPE et les autocars GRINDLER (pour le transport). Le coût du séjour s'élève à 11 086,00 € (transports inclus) à raison de 54 élèves et 6 adultes accompagnateurs.

Ces différents éléments sont donnés à titre indicatif et seront ajustés en fonction du nombre d'enfants qui participera effectivement au séjour.

La participation des parents s'élève ainsi pour le séjour à 80 € par enfant.

Pour cette classe de découverte, les enseignants de l'école publique qui accompagnent les enfants bénéficient de l'indemnité prévue par les textes en vigueur (décret du 14/10/1966 et arrêté du 11/01/1985).

Le Conseil Départemental de l'Isère soutient les actions d'enseignement d'éducation physique et d'animations socioculturelles et peut dans ce cadre apporter une aide financière pour l'organisation de sorties scolaires.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de l'autoriser à demander au département l'attribution d'une subvention pour cette classe de découverte,
- de l'autoriser à signer la convention avec l'organisme de séjour et tout document nécessaire,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2017 sur le chapitre 011 « Charges à caractère général ».

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 2 mai 2017.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.